

Développement du Guichet unique: coup d'accélérateur

15.500 contrats signés, nouvelle identité visuelle et lancement d'une vaste campagne de communication

Depuis sa mise en ligne le 05.05.2005, le Guichet unique www.GuichetUnique.ch s'est développé de manière importante. Un coup d'accélérateur a été donné depuis le crédit de 4,5 millions pour son développement voté par le Grand Conseil en septembre 2009. A ce jour, le Guichet unique offre déjà plus de 30 prestations - dont la grande nouveauté concernant la transmission de sa déclaration d'impôt - et le 15.500^e contrat vient d'être signé. L'objectif est d'introduire plus de 150 nouvelles prestations d'ici à fin 2013. La promotion du Guichet unique s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle et d'une vaste opération de communication à l'échelle cantonale qui démarre dès vendredi 14 janvier.

Une révolution lancée en 2005

La révolution a commencé en 2005 dans le canton de Neuchâtel avec l'ouverture le 5 mai 2005 du Guichet unique des collectivités publiques neuchâteloises à l'adresse www.GuichetUnique.ch. Il s'agissait d'une première étape, soutenue financièrement par la Confédération à hauteur de 80% dans le cadre du projet pilote de vote électronique. Cela a permis notamment de défricher le terrain en matière de gouvernement électronique avec 17 tests de vote effectués avec succès à ce jour.

Le crédit de 4,5 millions de francs voté par le Grand Conseil en septembre 2009 permet de financer la deuxième étape de développement du Guichet unique, soit l'introduction de plus de 150 nouvelles prestations jusqu'à fin 2013. Une troisième étape sera lancée en 2014 avec l'objectif d'offrir plus de 90% des prestations publiques accessibles en ligne en 2020.

Transmission de sa déclaration d'impôt: nombre de contrats au Guichet unique doublé

Plateforme totalement sécurisée, le Guichet unique est ouvert 24h/24 et sept jours/sept. Simple, rapide et gratuit, il est le lien direct avec les administrations publiques neuchâteloises. Le Guichet unique est ouvert à toutes et tous, tant aux citoyennes et citoyens qu'aux entreprises. Il facilite la vie administrative en évitant de se rendre aux guichets, permet des économies de temps, de déplacements et de papier!

A ce jour, le Guichet unique offre déjà plus d'une trentaine de prestations en ligne pour les utilisateurs privés et tout autant pour les entreprises. Ces prestations concernent les domaines de l'impôt des personnes physiques (notification de taxation, compte courant, demande de délai, etc.), de l'école (bulletins scolaires, cursus scolaire, horaires, etc.), de la démocratie avec le vote électronique dans le cadre d'une votation, de l'assurance (contrat d'assurance incendie), de la mobilité (prise de rendez-vous d'examen ou d'expertise avec le Service des automobiles, commande de nouvelles plaques, etc.) et des poursuites (réquisition de poursuites, extrait des poursuites).

Et depuis cette année, grande nouveauté, il est possible de transmettre sa déclaration d'impôt, les annexes et les justificatifs via le Guichet unique. L'offre de cette prestation révolutionnaire lancée fin octobre 2010 a permis de doubler le nombre de contrats d'utilisation conclus pour atteindre ce jour 15.500 contrats, dont 14.980 signés par des personnes privées et 520 par des entreprises.

Afin de marquer symboliquement le cap du 15.000^e contrat au Guichet unique, l'heureux signataire, M. Gilbert Etter, de Cortaillod, s'est vu remettre ce jour un ordinateur portable par la chancelière d'Etat Mme Séverine Despland.

De nouvelles prestations viendront prochainement enrichir le Guichet unique, dont notamment dans les domaines de la démocratie - avec le vote électronique qui sera introduit aussi dans le cadre d'une élection -, de l'impôt des personnes physiques (modification des tranches) et du contrôle des habitants (consultation des données, changement d'adresse, déménagement, etc.).

Vaste campagne de communication

L'important développement du Guichet unique est marqué par une nouvelle identité visuelle, accompagnée d'une vaste opération de communication à l'échelle cantonale qui démarrera dès le 14 janvier sous forme de campagne d'affichage et de diffusions de spots dans les cinémas et sur la télévision régionale. Une plaquette d'information sur le Guichet unique sera également disponible dans les guichets de l'administration cantonale, des communes et sur www.GuichetUnique.ch.

Cette campagne a pour but de sensibiliser les utilisateurs potentiels, autant les particuliers que les entreprises, à conclure un contrat d'utilisation au Guichet unique, une opération qui rappelons-le est gratuite! Un accent est mis sur la nouvelle prestation phare du Guichet unique concernant la transmission de sa déclaration d'impôt; sur le site Internet de l'Etat, un second spot expliquera en effet comment remplir sa déclaration d'impôt et la transmettre ensuite via le Guichet unique.

D'autres campagnes promotionnelles seront prévues avec l'arrivée de nouvelles prestations phares.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 13 janvier 2011